



PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
BUREAU DES ENQUETES PUBLIQUES,  
DES ACTIVITES FONCIERES ET INDUSTRIELLES

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE  
L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS  
N° 91.270**

**LE PREFET DE L'ESSONNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement et notamment les articles R.541-50 à R.541-54,

**DELIVRE** à la société ECO BTP Environnement, dont le siège social est situé 24 chemin des Saules à MONTGERON (91230),

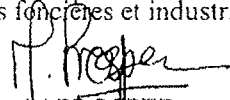
**RECEPISSE** de sa déclaration du 28 juin 2011 relative à son activité de transport par route de **déchets non dangereux**.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Fait à Evry, le - 3 juin 2011

Pour le Préfet,  
L'adjointe au Chef du bureau des enquêtes publiques,  
des activités foncières et industrielles

  
Muriel PROSPER